

K Action AMD

Juin 2026



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou l'une des Dates de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA, « l'Émetteur », véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A+⁽³⁾), « le Garant ». L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

ISIN : FR00140175M6

Période de commercialisation : du 25 mars 2026 au 8 juin 2026. La commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Éligibilité : Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation, de retraite et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de K Action AMD Juin 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite et des compte-titres dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates
- (3) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF 2. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Objectifs d'investissement

Avec le produit « K Action AMD Juin 2026 », l'investisseur s'expose à l'évolution de l'action Advanced Micro Devices Inc (nommée ci-après « l'Action »), dont le cours est calculé dividendes non réinvestis.

Le remboursement du produit « K Action AMD Juin 2026 » est conditionné à l'évolution de cette Action. En cas de baisse de l'Action de plus de 40,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾ par rapport à son Cours Initial⁽⁴⁾, l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Action exprimée en pourcentage de sa valeur initiale, cette perte peut-être partielle ou totale.

POINTS CLÉS

- À l'issue des mois 12 à 59, un mécanisme de remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 1,0417 %⁽²⁾ par mois écoulé, équivalent à 12,5004 % par année écoulée, si, à une Date d'Évaluation Mensuelle⁽³⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽⁴⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 11,13 %⁽¹⁾).
- À l'échéance des 5 ans (en l'absence de remboursement anticipé) :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 62,502 %⁽²⁾, équivalent à 12,5004 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Net de 9,04 %⁽¹⁾), si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽⁴⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽²⁾ si le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial⁽⁴⁾ et supérieur ou égal à 60,00 % de son Cours Initial⁽⁴⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00 %⁽¹⁾).
 - Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance, si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60,00 % de son Cours Initial⁽⁴⁾.

Le produit « K Action AMD Juin 2026 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les rendements indiqués dans ce document ont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 8 juin 2026 et la Date de Remboursement Automatique Anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Action AMD Juin 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 8 juin 2026 et/ou de vente du produit avant son échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective, les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « K Action AMD Juin 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Action AMD Juin 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(4) Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À l'issue des mois 12 à 59, si, à une Date d'Évaluation Mensuelle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé de son Capital Initial majoré d'un gain de 1,0417 %⁽³⁾ par mois écoulé depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾, équivalent à 12,5004 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 11,13 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 5 ans, si le produit « **K Action AMD Juin 2026** » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'Action à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾ est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital majoré d'un gain de 62,502 %⁽³⁾**, équivalent à 12,5004 % par année écoulée.
- À l'échéance des 5 ans, si le produit « **K Action AMD Juin 2026** » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le cours de l'Action à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾ est strictement inférieur à son Cours Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 60,00 % de son Cours Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital Initial⁽³⁾**.
- **Point d'entrée** : L'investisseur bénéficie d'un point d'entrée correspondant au cours de clôture de l'Action le plus bas observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à 60,00 % de son Cours Initial⁽²⁾).
- Le rendement du titre à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'Action autour des seuils de 100,00 % et de 60,00 % de son Cours Initial⁽²⁾.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 an à 5 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- **Le gain maximal pour l'investisseur est limité à 1,0417 %⁽³⁾ par mois écoulé**, équivalent à 12,5004 % par année écoulée, même si la hausse du cours de l'Action est supérieure à ce cours (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 11,13 %⁽⁴⁾) (**Effet de Plafonnement du Gain**).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- L'investisseur ne profite pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Mécanisme de remboursement

Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DU 12^e AU 59^e MOIS

- À chaque Date d'Évaluation Mensuelle⁽¹⁾, dès que le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽⁴⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.

L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le Capital Initial
+
Un gain de 1,0417 % par mois écoulé, équivalent à 12,5004 % par année écoulée
depuis la dernière Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de 11,13 %⁽³⁾)

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le titre de créance continue.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

(4) Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Évaluation Finale (9 juin 2031), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le cours de l'Action par rapport à son Cours Initial⁽¹⁾.

CAS FAVORABLE : Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 16 juin 2031 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 62,502 %, équivalent à 12,5004 % par année écoulée
depuis la dernière des Dates d'Évaluation Initiale⁽³⁾
(le Taux de Rendement Annuel Net est de 9,04 %⁽⁴⁾)

CAS MÉDIAN : Si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60,00 % mais strictement inférieur à son Cours Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 16 juin 2031 :

Le Capital Initial
(le Taux de Rendement Annuel Net maximum est de -1,00 %⁽⁴⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60,00 % de son Cours Initial⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 16 juin 2031 :

La Valeur Finale⁽⁵⁾ de l'Action
(le Taux de Rendement Annuel Net est inférieur à -10,57 %⁽⁴⁾)
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à
hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le cours de l'Action.

(1) Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

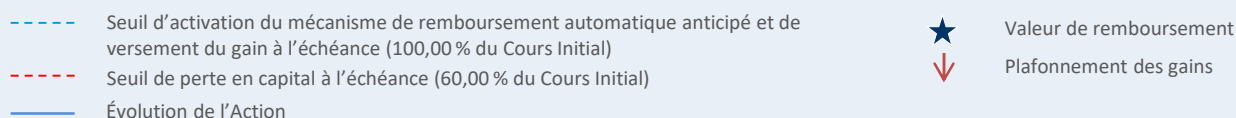
(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

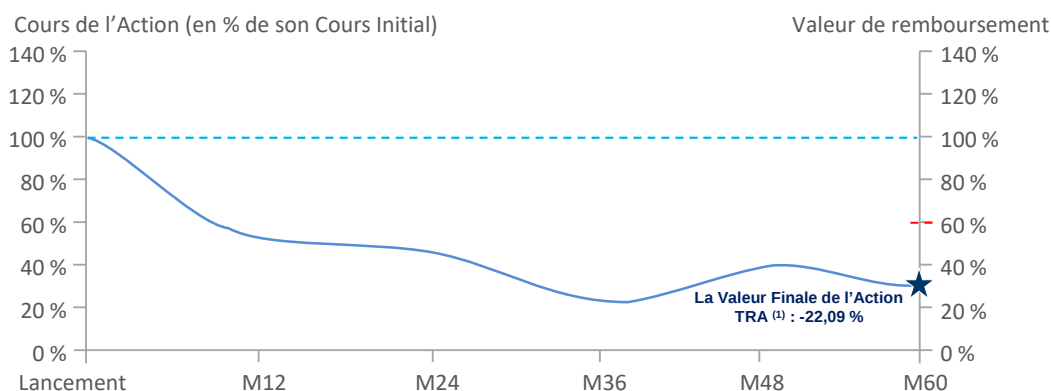
(5) La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa Valeur Initiale.

Illustrations

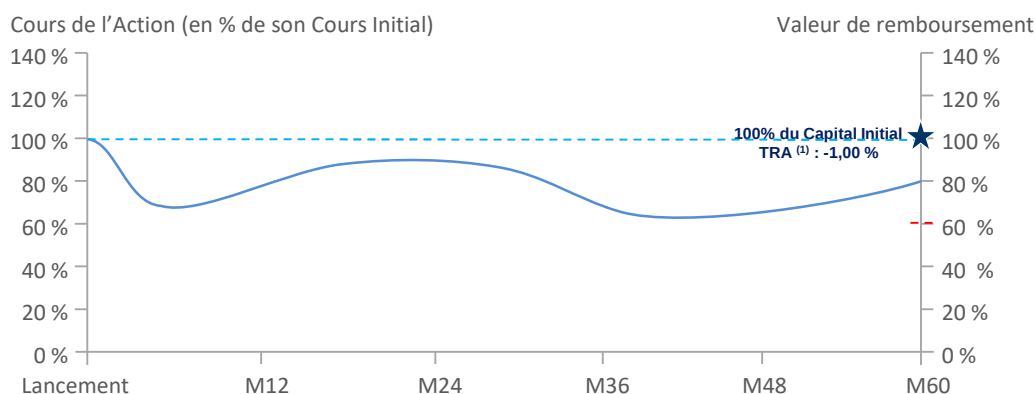
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



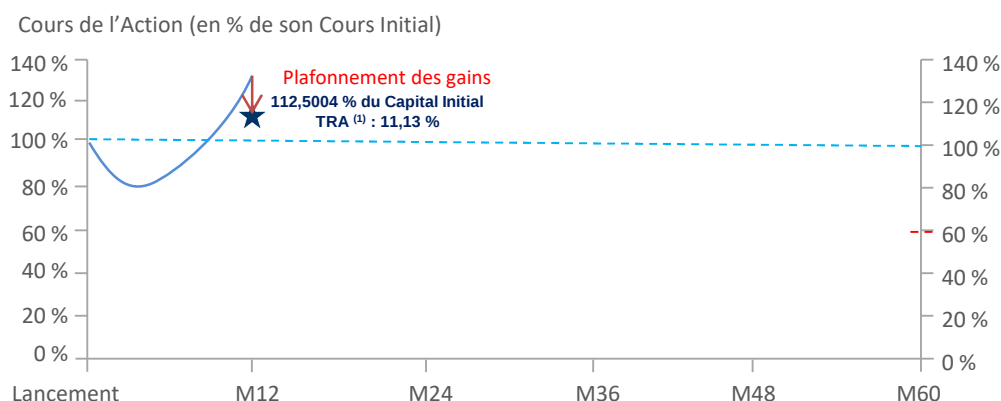
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Illustrations

Le rendement du support **K Action AMD Juin 2026** est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Action autour des seuils de 60,00 % et de 100,00 % de son Cours Initial⁽¹⁾.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

- À l'issue des mois 12 à 59, à chaque Date d'Évaluation Mensuelle⁽²⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial⁽¹⁾, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.**
- À la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le cours de l'Action est égal à 30,00 % de son Cours Initial⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de perte en capital (60,00 % de son Cours Initial⁽¹⁾). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance⁽²⁾ la Valeur Finale⁽³⁾ de l'Action, soit 30,00 % du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -22,09 %⁽⁴⁾, identique à un investissement direct dans l'Action⁽⁵⁾. L'investisseur subit donc une perte en capital.**
- Dans le cas défavorable où le cours de l'Action baisserait de plus de 40,00 % de sa valeur à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, la perte en capital serait supérieure à 40,00 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : Marché faiblement baissier à long terme

- À l'issue des mois 12 à 59, à chaque Date d'Évaluation Mensuelle⁽²⁾, le cours de l'Action est strictement inférieur à son Cours Initial⁽¹⁾, **le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.**
- À la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le cours de l'Action est égal à 80,00 % de son Cours Initial⁽¹⁾, soit au-dessus du seuil de perte en capital (60,00 % du Cours Initial⁽¹⁾). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date d'Échéance⁽²⁾ son Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00 %⁽⁴⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -5,30 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Action⁽⁵⁾.**

SCÉNARIO FAVORABLE : Marché fortement haussier à court terme

- À l'issue du mois 12, à la 1^{re} Date d'Évaluation Mensuelle⁽²⁾ le cours de l'Action est strictement supérieur à son Cours Initial⁽¹⁾ (soit 130,00 % dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son Capital Initial majoré d'un gain de 12,5004 %, correspondant à 1,0417 % par mois écoulé, soit un remboursement de 112,5004 % du Capital Initial (= 100 % + 12,5004 %), ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 11,13 %⁽⁴⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 28,07 %⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Action⁽⁵⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale, soit le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00 % par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.

(5) Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par l'Action.

Présentation du sous-jacent

DESCRIPTION DE L'ACTION ADVANCED MICRO DEVICES INC

Advanced Micro Devices Inc. (AMD) fabrique des produits et dispositifs de semi-conducteurs. La société propose des microprocesseurs, puces, produits graphiques, vidéo et multimédias qu'elle fournit à des entreprises tierces. Elle propose également des services d'assemblage, de test et de conditionnement. Elle a des clients dans le monde entier.

Le cours de l'action Action Advanced Micro Devices Inc est calculé dividendes non réinvestis et est accessible sur le site de Boursorama <https://www.boursorama.com/cours/AMD/> ainsi que sur différents sites d'informations financières (Ticker Bloomberg : AMD UW). Pour plus d'informations sur les résultats financiers de Advanced Micro Devices Inc, veuillez-vous rendre sur la page investisseur de Advanced Micro Devices Inc : <https://ir.amd.com/>. Pour information, des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

Source : Bloomberg au 23/03/2026

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET PERFORMANCE DE L'ACTION ENTRE LE 19 MARS 2021 ET LE 20 MARS 2026

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances et/ou simulations passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Cours de l'Action (en dollars)



Source : Bloomberg, du 19 mars 2021 au 20 mars 2026

Performances cumulées au 20 mars 2026	1 an	3 ans	5 ans
Action Advance Micro Devices Inc	87,91 %	107,96 %	154,65 %

Source : Bloomberg, du 19 mars 2021 au 20 mars 2026

Fiche technique

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance , émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
OFFRE	Offre Publique Non Exemptée
GARANT	Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
DEVISE	Euro (€)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	du 25 mars 2026 au 8 juin 2026 . La commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
CODE ISIN	FR00140175M6
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
PRIX D'ÉMISSION	100,00 % de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
MONTANT D'ÉMISSION TOTAL	30 000 000 €
SOUS-JACENT	Action Advanced Micro Devices Inc (Ticker Bloomberg : AMD UW), calculée dividendes non réinvestis.
DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE	5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé
DATE D'ÉMISSION	25 mars 2026
COURS INITIAL	Le Cours Initial est déterminé par le cours le plus bas de l'Action sur le marché observé aux Dates d'Évaluation Initiale.
DATES D'ÉVALUATION INITIALE	Le 11 mars 2026 et le 8 juin 2026
DATE D'ÉVALUATION FINALE	9 juin 2031
DATE D'ÉCHÉANCE	16 juin 2031
DATES D'ÉVALUATION MENSUELLE	Le 8 ^e jour de chaque mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 8 ^e jour de chaque mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 8 juin 2027 et jusqu'au 8 mai 2031. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 5 ^e Jour de Bourse suivant la Date d'Évaluation Mensuelle, à partir du 15 juin 2027 et jusqu'au 15 mai 2031. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Elle sera acquise de manière définitive par le distributeur quelle que soit la durée de détention des titres. De plus, la commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20 % du montant des Titres de créance détenus et sur la durée de détention des Titres par les porteurs. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
COTATION	Bourse du Luxembourg
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation et de retraite.

Informations importantes

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base tel que défini dans la section « Avertissement – Informations Importantes » de la présente brochure.

Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants:

Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à certains événements affectant les Sous-Jacents : en cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Emetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.



Informations importantes

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Kepler Cheuvreux qui commercialise le titre de créance K Action AMD Juin 2026.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Kepler Cheuvreux qui commercialise le produit K Action AMD Juin 2026. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de K Action AMD Juin 2026 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>). L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. [nom du produit] est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 23 mars 2026 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devlnet.pims.compliance.tool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR00140175M6/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Kepler informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié avant le 5 juin 2026 (le « Prospectus de Base 2026 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2026 pourraient être publiés avant le 8 juin 2026. Le Prospectus de Base 2026 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2026 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2026 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2026 ou celle du supplément précité. Les investisseurs ayant accepté de souscrire perdent leur droit à se rétracter si la livraison des titres a été effectuée ou bien si l'offre est clôturée (y compris par anticipation). Kepler aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2026 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
<http://www.keplercheuvreux.com>

Date de rédaction de la brochure : 23 mars 2026

